



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**03.12.2014 Bulletin 2014/49**

(51) Int Cl.:  
**A45C 3/00** (2006.01) **A45C 3/08** (2006.01)  
**A45C 13/08** (2006.01) **A45C 13/20** (2006.01)  
**A45C 13/26** (2006.01) **A45C 13/30** (2006.01)  
**A45C 13/22** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14170523.6**

(22) Date de dépôt: **30.05.2014**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**BA ME**

(71) Demandeur: **J.Y.C.**  
**69120 Vaulx en Velin (FR)**

(72) Inventeur: **Carry, Laurence**  
**69680 Chassieu (FR)**

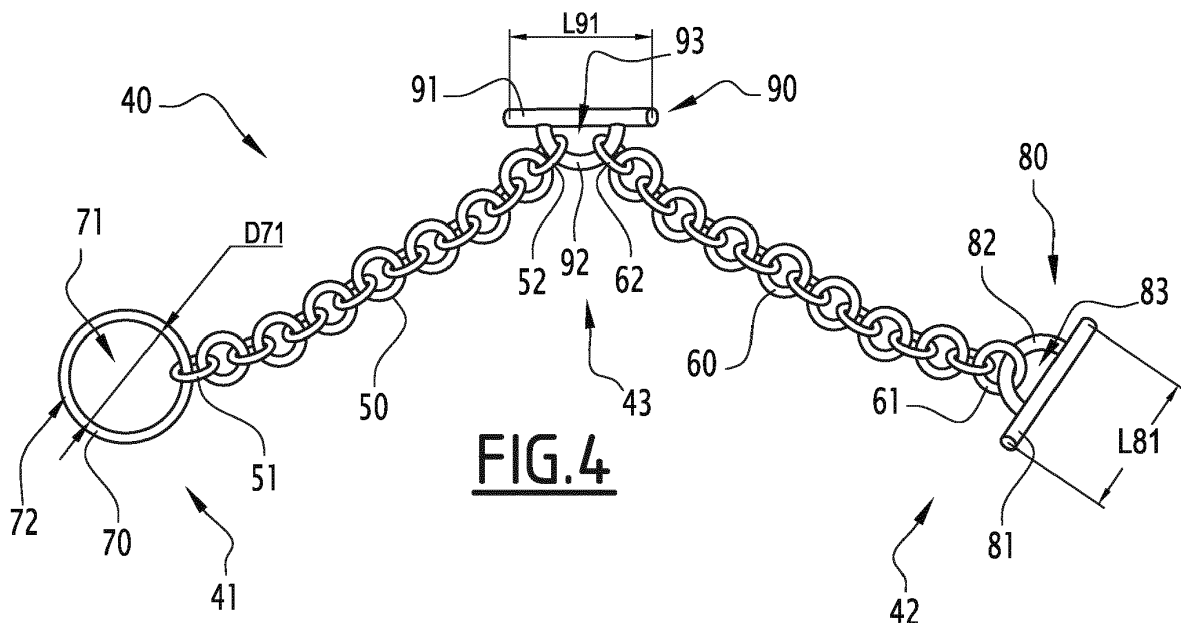
(30) Priorité: **30.05.2013 FR 1354945**

(74) Mandataire: **Myon, Gérard Jean-Pierre et al**  
**Cabinet Lavoix**  
**62, rue de Bonnel**  
**69003 Lyon (FR)**

(54) **Dispositif de fixation d'une bandoulière et d'un rabat au corps d'un sac à main, sac comprenant un tel dispositif et procédé de fabrication**

(57) La présente invention concerne un dispositif de fixation (40) d'une bandoulière et/ou d'un rabat au corps d'un sac à main. Ce dispositif de fixation (40) comprend : au moins une chaîne (50 ; 50, 60) qui s'étend entre une première extrémité (41) et une deuxième extrémité (42) du dispositif de fixation (40), et un organe d'accrochage (70) fixé à la première extrémité (41) et muni d'un orifice traversant (71). Le dispositif de fixation comprend également une barrette d'extrémité (80) fixée à la deuxième extrémité (42), et une barrette intermédiaire (90) montée sur la ou les chaînes (50 ; 50, 60) entre l'organe d'accro-

chage (70) et la barrette d'extrémité (80). Le dispositif de fixation (40) présente, d'une part, une configuration dépliée où l'organe d'accrochage (70) et la barrette d'extrémité (80) sont disjoints et, d'autre part, une configuration d'utilisation où la barrette d'extrémité (80) pénètre dans l'orifice traversant (71) de l'organe d'accrochage (70) et où le dispositif de fixation (40) forme une boucle fermée apte à raccorder la bandoulière et/ou le rabat au corps du sac à main. L'invention concerne également un sac à main et son procédé de fabrication.



## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dispositif de fixation d'une bandoulière et/ou d'un rabat au corps d'un sac à main. L'invention concerne également un sac à main comprenant au moins un tel dispositif de fixation. L'invention concerne également un procédé de fabrication d'un sac à main. Le domaine de l'invention est celui des sacs à main personnalisables.

**[0002]** De manière classique, un sac à main comprend un corps, un rabat et une bandoulière. Le corps délimite un espace intérieur de rangement prévu pour recevoir des objets. Le rabat et la bandoulière sont fixés au corps. Le rabat est prévu pour couvrir et découvrir le corps en fonction des besoins d'accès de l'utilisateur à l'espace intérieur de rangement. La bandoulière est prévue pour saisir et transporter le sac, notamment en reposant sur l'épaule de l'utilisateur. Dans un but de personnalisation, certains éléments constitutifs du sac peuvent être interchangeables et/ou prévus pour recevoir différents accessoires.

**[0003]** Par exemple, il est connu du document US-A-5 503 204 un sac à main comprenant un rabat amovible, interchangeable avec d'autres rabats. Le rabat est fixé sur l'arrière du corps du sac par des fermoirs du type dit « tourniquet ». Lorsque le sac est fermé, le rabat est maintenu sur l'avant du corps du sac par un fermoir du type dit « bascule ». Le sac comprend également une bandoulière dont les extrémités sont accrochées de manière classique sur les côtés du corps du sac, indépendamment du rabat.

**[0004]** Selon un autre exemple, il est connu du document US-A-2010/0224294 un sac à main réversible, comportant une bandoulière en forme de chaîne, ainsi que des dispositifs de fixation de la bandoulière au sac. Les dispositifs de fixation comportent des chaînes, un anneau et éventuellement un mousqueton, mais pas de barrettes.

**[0005]** Dans un domaine technique différent des sacs à main personnalisables, le document GB-A-1 136 305 divulgue un bracelet en cuivre pour les personnes ou les animaux. Dans le mode de réalisation particulier de la figure 3, le bracelet comporte une chaîne constituée de maillons, un anneau fixé à une première extrémité de la chaîne et un crochet fixé à une deuxième extrémité de la chaîne. Le crochet peut être introduit dans l'anneau pour former une boucle fermée.

**[0006]** Le but de la présente invention est de proposer un sac à main, ainsi qu'un dispositif de fixation de la bandoulière et/ou du rabat au corps du sac à main, offrant des possibilités de personnalisation différentes des sacs existants.

**[0007]** A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de fixation d'une bandoulière et/ou d'un rabat au corps d'un sac à main. Ce dispositif de fixation comprend au moins une chaîne qui s'étend entre une première extrémité et une deuxième extrémité du dispositif de fixation, et un organe d'accrochage fixé à la première extrémité

et muni d'un orifice traversant. Selon l'invention, le dispositif de fixation comprend également une barrette d'extrémité fixée à la deuxième extrémité, et une barrette intermédiaire montée sur la ou les chaînes entre l'organe d'accrochage et la barrette d'extrémité ; et le dispositif de fixation présente, d'une part, une configuration dépliée où l'organe d'accrochage et la barrette d'extrémité sont disjoints et, d'autre part, une configuration d'utilisation où la barrette d'extrémité pénètre dans l'orifice traversant de l'organe d'accrochage et où le dispositif de fixation forme une boucle fermée apte à raccorder la bandoulière et/ou le rabat au corps du sac à main.

**[0008]** L'invention a également pour objet un sac à main, comprenant au moins : un corps, un rabat fixé de manière amovible au corps, et une bandoulière allongée entre deux extrémités. Le sac à main est caractérisé en ce qu'il comprend également au moins un dispositif de fixation tel que mentionné ci-dessus. Ce dispositif de fixation raccorde l'une des extrémités de la bandoulière au corps en traversant le rabat du sac à main.

**[0009]** Ainsi, l'invention permet d'obtenir un sac à main fonctionnel, résistant, esthétique et facilement personnalisable. Le ou les dispositifs selon l'invention permettent de fixer la bandoulière au corps du sac à main de manière simple, pratique et esthétique. En traversant le rabat, le dispositif permet de solidariser le rabat au corps du sac en complément des autres systèmes de fixation classiques, tels que les fermoirs tourniquets.

**[0010]** Selon d'autres caractéristiques avantageuses de l'invention, prises isolément ou en combinaison :

- Dans la configuration d'utilisation, la ou les chaînes sont aptes à traverser au moins un oeillet agencé dans le corps tandis que la barrette intermédiaire est apte à coopérer avec la bandoulière pour sa fixation au corps du sac à main.
- Dans la configuration d'utilisation, la ou les chaînes sont aptes à traverser au moins un oeillet agencé dans le corps et un oeillet agencé dans le rabat pour sa fixation au corps du sac à main.
- La barrette d'extrémité comprend une partie allongée présentant une longueur supérieure à une dimension maximale de l'orifice traversant ménagé dans l'organe d'accrochage, de sorte que la partie allongée vient en butée contre un bord de l'organe d'accrochage dans la configuration d'utilisation du dispositif de fixation.
- Le dispositif de fixation comporte deux chaînes fixées, d'une part, à la barrette intermédiaire et, d'autre part, respectivement à l'organe d'accrochage et à la barrette d'extrémité.
- Le dispositif de fixation comporte une unique chaîne sur laquelle la barrette intermédiaire est fixée ou montée coulissante.

**[0011]** De préférence, le sac à main comprend deux dispositifs de fixation raccordant chacun l'une des extré-

mités de la bandoulière au corps en traversant le rabat du sac à main.

**[0012]** Avantageusement, la ou chaque barrette intermédiaire comprend une partie allongée présentant une longueur supérieure à une dimension maximale d'un orifice ménagé à l'une des extrémités de la bandoulière, de sorte que cette partie allongée vient en butée contre un bord de la bandoulière dans la configuration d'utilisation du dispositif de fixation.

**[0013]** L'invention a également pour objet un procédé de fabrication d'un sac à main tel que mentionné ci-dessus. Pour chaque dispositif de fixation équipant le sac à main, le procédé comprend au moins les étapes successives suivantes :

- a) passer la barrette d'extrémité à travers au moins un oeillet ménagé dans le corps, alors que le dispositif de fixation est en configuration dépliée ;
- b) passer la barrette d'extrémité à travers l'orifice traversant de l'organe d'accrochage pour former la boucle fermée du dispositif de fixation en configuration d'utilisation ;
- c) passer la barrette intermédiaire à travers un oeillet ménagé dans le rabat,
- d) faire coopérer la barrette intermédiaire avec l'une des extrémités de la bandoulière, notamment passer la barrette intermédiaire à travers un orifice ménagé à cette extrémité de la bandoulière, de manière que le dispositif de fixation en configuration d'utilisation raccorde la bandoulière au corps du sac à main.

**[0014]** L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un sac à main conforme à l'invention, comprenant un corps, un rabat, une bandoulière, ainsi que deux dispositifs de fixation également conformes à l'invention, adaptés pour fixer la bandoulière au corps du sac à main ;
- la figure 2 est une autre vue en perspective montrant le rabat du sac à main ;
- la figure 3 est une autre vue en perspective montrant le corps du sac à main ;
- la figure 4 est une vue en élévation montrant le dispositif de fixation dans une configuration dépliée ; et
- la figure 5 est une vue en perspective partielle du sac à main, montrant le dispositif de fixation dans une configuration d'utilisation.

**[0015]** Sur les figures 1 à 5 sont montrés un sac à main conforme à l'invention et ses différents éléments constitutifs.

**[0016]** Le sac à main 1 comprend un corps 10, un rabat 20, une bandoulière 30 et deux dispositifs 40 de fixation de la bandoulière 30 et du rabat 20 au corps 10 du sac 1. Chaque dispositif de fixation 40 est également confor-

me à l'invention. Le corps 10, le rabat 20 et la bandoulière 30 sont de préférence réalisés en matériau souple, par exemple en cuir ou en toile. Les éléments constitutifs des dispositifs 40 sont de préférence réalisés en métal, par exemple en alliage d'acier ou de métal précieux tel que l'argent ou l'or.

**[0017]** Le corps 10 présente un côté avant 10A, un côté arrière 10B, et deux côtés latéraux 10C. Le corps 10 délimite un espace intérieur 11 de rangement d'objets. Sur chaque côté 10C, le corps 10 comprend un pli 12 formé par deux goussets 13 et 14 repliés vers l'espace intérieur 11. Les goussets 13 et 14 comportent des oeillets 15 et 16, en l'espèce un oeillet 15 traversant le gousset 13 et un oeillet 16 traversant le gousset 14. Sur chaque côté 10C du corps 10, les oeillets 15 et 16 sont prévus pour recevoir un dispositif 40. L'oeillet 15 présente un diamètre intérieur D15, tandis que l'oeillet 16 présente un diamètre intérieur D16. De préférence, les oeillets 15 et 16 comportent chacun un insert métallique, notamment pour augmenter leur résistance mécanique à l'usure. Le corps 10 comporte des fermoirs 17 et 18 du type dit « tourniquet », montés pivotant à l'extérieur de l'espace 11. Plus précisément, un fermoir 17 est disposé du côté avant 10A, tandis que trois fermoirs 18 sont disposés du côté arrière 10B. Les fermoirs 17 et 18 sont prévus pour fixer le rabat 20 au corps 10, comme détaillé ci-après.

**[0018]** Le rabat 20 présente un côté avant 20A et un côté arrière 20B. Le rabat 20 présente également une face extérieure 21 et une face intérieure 22. Avantageusement, le rabat 20 est réversible, c'est-à-dire que les faces 21 et 22 peuvent être inversées. Le rabat 20 est réalisé en matériau souple de manière à recouvrir et envelopper le dessus du corps 10. Lorsque le rabat 20 est abaissé, la face extérieure 21 est apparente sur le dessus du sac 1, tandis que la face intérieure 22 est plaquée contre le corps 10. Lorsque le rabat 20 est relevé, la face intérieure 22 est en partie apparente sur le dessus du sac 1 et découvre l'espace intérieur 11 pour y prendre ou y déposer des objets. Le rabat 20 comporte deux oeillets latéraux 24 qui traversent le rabat 20 entre le côté extérieur 21 et le côté intérieur 22. Ces oeillets 24 sont situés au niveau du pli 12, entre les oeillets 15 et 16, lorsque le rabat 20 recouvre le corps 10. De préférence, les oeillets 24 comportent chacun un insert métallique. Les oeillets 24 présentent chacun un diamètre intérieur D24. Les oeillets 24 sont prévus pour être traversés chacun par un dispositif 40 afin de fixer le rabat 20 au corps 10 du sac 1, en complément des fermoirs 17 et 18.

**[0019]** Le rabat 20 comporte un oeillet avant 27 qui traverse le rabat 20 entre la face extérieure 21 et la face intérieure 22 du côté avant 20A. L'oeillet 27 est prévu pour recevoir le fermoir 17, sélectivement dans une configuration verrouillée ou une configuration déverrouillée en fonction du pivotement du fermoir 17. Lorsque le fermoir 27 est verrouillé, le côté avant 20A du rabat 20 est fixé sur le côté avant 10A du corps 10. Le rabat 20 comporte également trois oeillets arrière 28, qui traversent

le rabat 20 entre la face extérieure 21 et la face intérieure 22 du côté arrière 20B. Les oeillets 28 sont prévus pour recevoir les fermais 18, sélectivement dans une configuration verrouillée ou une configuration déverrouillée en fonction du pivotement de ces fermais 18. Lorsque les fermais 18 sont verrouillés, le côté arrière 20B du rabat 20 est fixé sur le côté arrière 10B du corps 10. De préférence, les oeillets 27 et 28 comportent chacun un insert métallique. En alternative, chacun des systèmes de verrouillage 17+27 et 18+28 peut être de tout autre type adapté à la présente application. En pratique, le fermail 17 est déverrouillé lors de chaque accès à l'espace intérieur 11, tandis que les fermais 18 sont déverrouillés seulement lorsque l'utilisateur souhaite séparer le rabat 20 du corps 10 et éventuellement changer de rabat 20 équipant le sac 1.

**[0020]** Sur l'exemple des figures, le rabat 20 comporte également deux fermetures à glissière 29 agencées sur sa face extérieure 21. Ces fermetures à glissière 29 sont prévues à titre décoratif et/ou pour permettre l'accès à des poches ménagées à l'intérieur du rabat 20, dans un espace intermédiaire délimité entre les faces 21 et 22. En alternative ou en complément, le rabat 20 peut comporter tous types et tous agencements d'éléments décoratifs, notamment du côté de sa face extérieure 21. De préférence, chaque face 21 et 22 du rabat 20 présente un coloris et/ou des éléments décoratifs différents, qui seront tour à tour apparents lorsque le rabat 20 réversible est retourné.

**[0021]** La bandoulière 30 est allongée entre deux extrémités 31 et 32, comportant chacune un orifice traversant 33. Chaque extrémité 31 et 32 est destinée à coopérer avec l'un des dispositifs de fixation 40. Plus précisément, chaque orifice 33 est prévu pour recevoir l'un des dispositifs de fixation 40, comme détaillé ci-après. Les orifices 33 peuvent être cerclés chacun par un insert métallique. Les orifices 33 présentent chacun un diamètre intérieur D33.

**[0022]** Comme montré aux figures 4 et 5, chaque dispositif 40 comprend une première chaîne 50, une deuxième chaîne 60, un anneau 70, une barrette d'extrémité 80 et une barrette intermédiaire centrale 90. Le dispositif 40 s'étend entre une première extrémité 41 au niveau de laquelle est située l'anneau 70 et une deuxième extrémité 42 au niveau de laquelle est située la barrette 80.

**[0023]** Dans une configuration dépliée montrée à figure 4, les extrémités 41 et 42 du dispositif 40 sont disjointes. Autrement dit, l'anneau 70 et la barrette 80 sont disjointes. Le dispositif 40 présente une partie courante 43 qui s'étend entre les extrémités 41 et 42.

**[0024]** Dans une configuration d'utilisation montrée à la figure 5, le dispositif 40 est replié pour former une boucle fermée. Les extrémités 41 et 42 sont jointes. Plus précisément, la barrette 80 pénètre dans l'anneau 70. Le dispositif 40 est alors adapté pour raccorder la bandoulière 30 au corps 10 du sac à main 1, comme détaillé ci-après.

**[0025]** La chaîne 50 s'étend entre une première extré-

mité 51 reliée à l'anneau 70 et une deuxième extrémité 52 reliée à la barrette 90. La chaîne 60 s'étend entre une première extrémité 61 reliée à la barrette 80 et une deuxième extrémité 62 reliée à la barrette 90. L'extrémité 51 de la chaîne 50 est située au niveau de l'extrémité 41 du dispositif 40, tandis que l'extrémité 61 de la chaîne 50 est située au niveau de l'extrémité 42 du dispositif 40. De préférence, les chaînes 50 et 60 ont la même longueur. L'anneau 70 comporte un orifice traversant 71 et des bords 72. L'orifice 71 présente un diamètre intérieur D71. L'anneau 70 est fixé à l'extrémité 51 de la chaîne 50, c'est-à-dire à l'extrémité 41 du dispositif 40. L'anneau 70 forme un organe d'accrochage de la barrette 80 dans la configuration d'utilisation du dispositif 40. En alternative, cet organe d'accrochage peut présenter toute forme adaptée pour recevoir la barrette 80.

**[0026]** La barrette d'extrémité 80 comprend une partie allongée 81 et une partie courbée 82, qui délimitent ensemble un orifice traversant 83. La barrette 80 est fixée à l'extrémité 61 de la chaîne 60, c'est-à-dire à l'extrémité 42 du dispositif 40. Plus précisément, l'extrémité 61 de la chaîne 60 est fixée à la partie courbée 82 de la barrette 80. La barrette intermédiaire 90 comprend une partie allongée 91 et une partie courbée 92, qui délimitent ensemble un orifice traversant 93. La barrette 90 est montée sur les chaînes 50 et 60 entre l'anneau 70 et la barrette 80, dans la partie courante 43 du dispositif 40. Plus précisément, les extrémités 52 et 62 des chaînes 50 et 60 sont fixées à la partie courbée 92 de la barrette 90. Lorsque les chaînes 50 et 60 ont la même longueur, la barrette 90 peut être qualifiée de barrette centrale. La partie allongée 81 présente une longueur L81. La partie allongée 91 présente une longueur L91.

**[0027]** Sur l'exemple non limitatif des figures 1 à 5, les longueurs L81 et L91 sont supérieures aux diamètres D15, D16, D24, D33 et D71 des oeillets 15, 16 et 24 et des orifices 33 et 71. Dans le cas où ces éléments 15, 16, 24, 33 et 71 ne présentent pas une forme circulaire, les longueurs L81 et L91 sont supérieures à une longueur pouvant être qualifiée de dimension maximale des éléments 15, 16, 24, 33 et 71. Sur l'exemple des figures, les longueurs L81 et L91 sont identiques. En alternative, les longueurs 81 et L91 peuvent être différentes. Dans le cadre de l'invention, de préférence, la longueur L81 est supérieure au diamètre D71 ou dimension maximale de l'orifice 71, tandis que la longueur L91 est supérieure au diamètre D33 ou dimension maximale de l'orifice 33. Ainsi, la partie allongée 81 peut venir en butée contre le bord 72 de l'anneau 70, en travers de l'orifice 71, de manière à empêcher le retrait accidentel de la barrette 80 à travers l'orifice 71 de l'anneau 70 dans la configuration d'utilisation. De même, la partie allongée 91 peut venir en butée contre le bord de la lanière 30, en travers de l'orifice 33, de manière à empêcher le retrait accidentel de la barrette 90 à travers l'orifice 33 dans la configuration d'utilisation.

**[0028]** En variante non représentée, le dispositif 40 peut comporter une unique chaîne 50 qui s'étend entre

les extrémités 41 et 42. Cette chaîne 50 est alors fixée à l'anneau 70 au niveau de l'extrémité 41 et à la barrette d'extrémité 80 au niveau de l'extrémité 42. La barrette 90 est montée sur la chaîne 50 dans sa partie courante 43 entre les extrémités 41 et 42. La barrette 90 peut être fixée rigidement à la chaîne 50 dans sa partie courante 43, de préférence au centre de la chaîne 50, à mi-chemin des extrémités 41 et 42. En alternative, la barrette 90 peut être montée coulissante sur la chaîne 50.

**[0029]** Comme montré à la figure 1, le sac à main 1 peut également comporter des accessoires fonctionnels ou décoratifs 100, qui peuvent être accrochés en différents points du sac 1, notamment accrochés aux dispositifs de fixation 40.

**[0030]** L'invention concerne également un procédé de fabrication d'un sac à main, dont les étapes sont détaillées ci-après en référence aux figures 1 à 5.

**[0031]** Le procédé de fabrication du sac 1 comprend au moins des étapes successives a), b), c) et d), répétées pour chacun des dispositifs de fixation 40. Dans l'étape a), on passe la barrette 80 à travers les œillets 15 et 16 ménagés dans le corps 10, alors que le dispositif 40 est en configuration dépliée. Dans l'étape b), on passe la barrette 80 à travers l'orifice 71 de l'anneau 70 pour former la boucle fermée du dispositif 40 en configuration d'utilisation. Les parties 81 et 82 de la barrette 80 peuvent alors venir en butée contre le bord 72 de l'anneau 70. Dans l'étape c), on passe la barrette 90 à travers l'œillet 24 ménagé dans le rabat 20. Dans l'étape d), on fait coopérer la barrette 90 avec l'une des extrémités 31 ou 32 de la bandoulière 30. Notamment, on passe la barrette 90 à travers l'orifice 33 ménagé à cette extrémité 31 ou 32 de la bandoulière 30. Les parties 91 et 92 de la barrette 90 peuvent alors venir en butée contre la bandoulière 30, au bord de l'orifice 33. Ainsi, le dispositif de fixation 40 en configuration d'utilisation raccorde la bandoulière 30 au corps 10 du sac à main 1, en traversant le rabat 20. Le rabat 20 et la bandoulière 30 sont ainsi fixées au corps 10 du sac 1.

**[0032]** Par ailleurs, le sac 1 et/ou le dispositif de fixation 40 peuvent être conformés différemment des figures 1 à 5 sans sortir du cadre de l'invention.

**[0033]** En variante non représentée, le sac 1 comporte un unique dispositif de fixation 40 prévu pour raccorder l'une des extrémités 31 et 32 de la bandoulière 30 au corps 10 du sac 1. Dans ce cas, l'autre extrémité 31 ou 32 de la bandoulière 30 est fixée au corps 10 de manière plus classique, par exemple en étant accrochée à un anneau fixé au corps 10 du sac 1.

**[0034]** Selon une autre variante non représentée, le sac 1 peut comporter plus de deux dispositifs de fixation 40, utilisés par exemple pour fixer des accessoires 100 au corps 10 du sac 1.

**[0035]** Selon une autre variante non représentée, le corps 10 présente une forme différente, par exemple un unique œillet 15 de passage du dispositif 40 sur chacun de ses côtés 10C.

**[0036]** Selon une autre variante non représentée, le

dispositif 40 peut être utilisé pour fixer soit la bandoulière 30, soit le rabat 20, au corps 10 du sac 1. De préférence, le ou les dispositifs 40 sont utilisés pour fixer à la fois la bandoulière 30 et le rabat 20 au corps 10 du sac 1.

**[0037]** En outre, les caractéristiques techniques des différents modes de réalisation et variantes mentionnées ci-dessus peuvent être, en totalité ou pour certaines d'entre elles, combinées entre elles. Ainsi, le sac à main 1 peut être adapté en termes de coût, de fonctionnalité et d'esthétique.

## Revendications

1. Dispositif de fixation (40) d'une bandoulière (30) et/ou d'un rabat (20) au corps (10) d'un sac à main (1), ce dispositif de fixation (40) comprenant :

- au moins une chaîne (50 ; 50, 60) qui s'étend entre une première extrémité (41) et une deuxième extrémité (42) du dispositif de fixation (40), et
- un organe d'accrochage (70) fixé à la première extrémité (41) et muni d'un orifice traversant (71),

**caractérisé en ce que** le dispositif de fixation (40) comprend également :

- une barrette d'extrémité (80) fixée à la deuxième extrémité (42), et
- une barrette intermédiaire (90) montée sur la ou les chaînes (50 ; 50, 60) entre l'organe d'accrochage (70) et la barrette d'extrémité (80) ;

**et en ce que** le dispositif de fixation (40) présente, d'une part, une configuration dépliée où l'organe d'accrochage (70) et la barrette d'extrémité (80) sont disjoints et, d'autre part, une configuration d'utilisation où la barrette d'extrémité (80) pénètre dans l'orifice traversant (71) de l'organe d'accrochage (70) et où le dispositif de fixation (40) forme une boucle fermée apte à raccorder la bandoulière (30) et/ou le rabat (20) au corps (10) du sac à main (1).

2. Dispositif de fixation (40) selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** dans la configuration d'utilisation, la ou les chaînes (50 ; 50, 60) sont aptes à traverser au moins un œillet (15, 16) agencé dans le corps (10) tandis que la barrette intermédiaire (90) est apte à coopérer avec la bandoulière (30) pour sa fixation au corps (10) du sac à main (1).

3. Dispositif de fixation (40) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** dans la configuration d'utilisation, la ou les chaînes (50 ; 50, 60) sont aptes à traverser au moins un œillet (15, 16) agencé dans le corps (10) et un œillet (24) agencé dans le rabat (20) pour sa fixation au corps (10)

du sac à main (1).

4. Dispositif de fixation (40) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la barrette d'extrémité (80) comprend une partie allongée (81) présentant une longueur (L81) supérieure à une dimension maximale (D71) de l'orifice traversant (71) ménagé dans l'organe d'accrochage (70), de sorte que la partie allongée (81) vient en butée contre un bord (72) de l'organe d'accrochage (70) dans la configuration d'utilisation du dispositif de fixation (40). 5
5. Dispositif de fixation (40) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux chaînes (50, 60) fixées, d'une part, à la barrette intermédiaire (90) et, d'autre part, respectivement à l'organe d'accrochage (70) et à la barrette d'extrémité (80). 10
6. Dispositif de fixation (40) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce qu'il** comporte une unique chaîne (50) sur laquelle la barrette intermédiaire (90) est fixée ou montée coulissante. 15
7. Sac à main (1), comprenant au moins : 20
- un corps (10),
  - un rabat (20) fixé de manière amovible au corps (10), et
  - une bandoulière (30) allongée entre deux extrémités (31, 32), 25

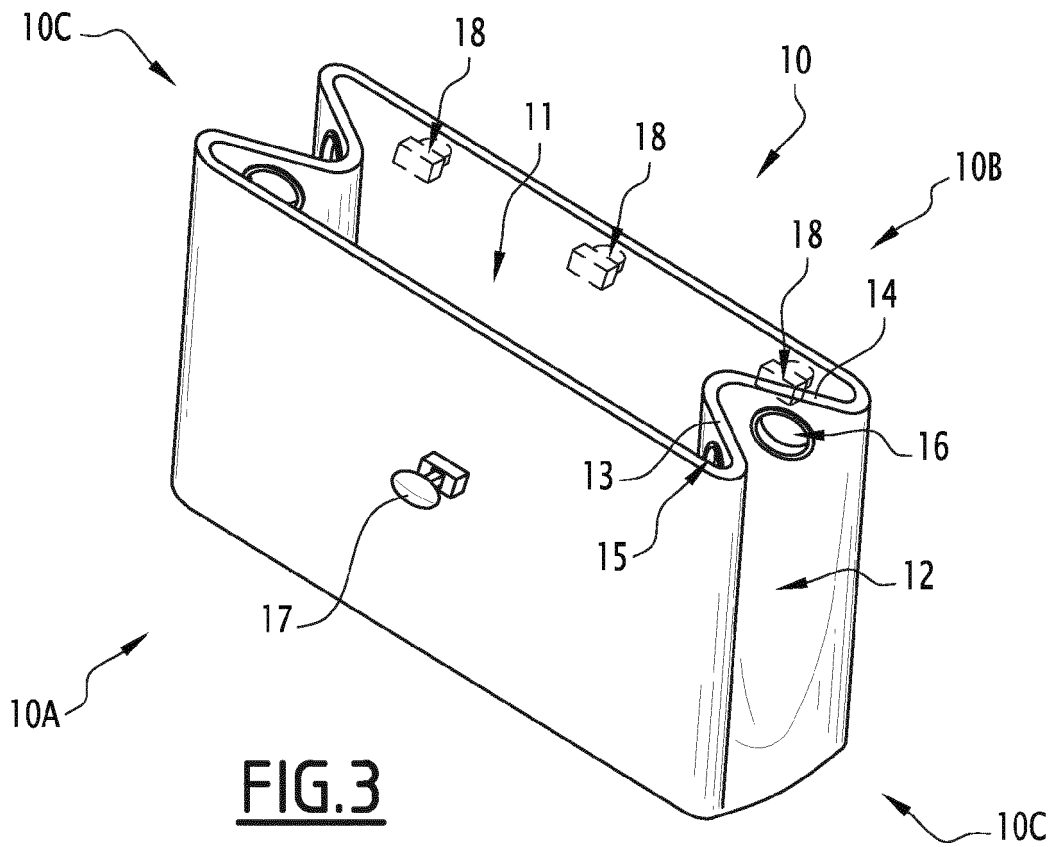
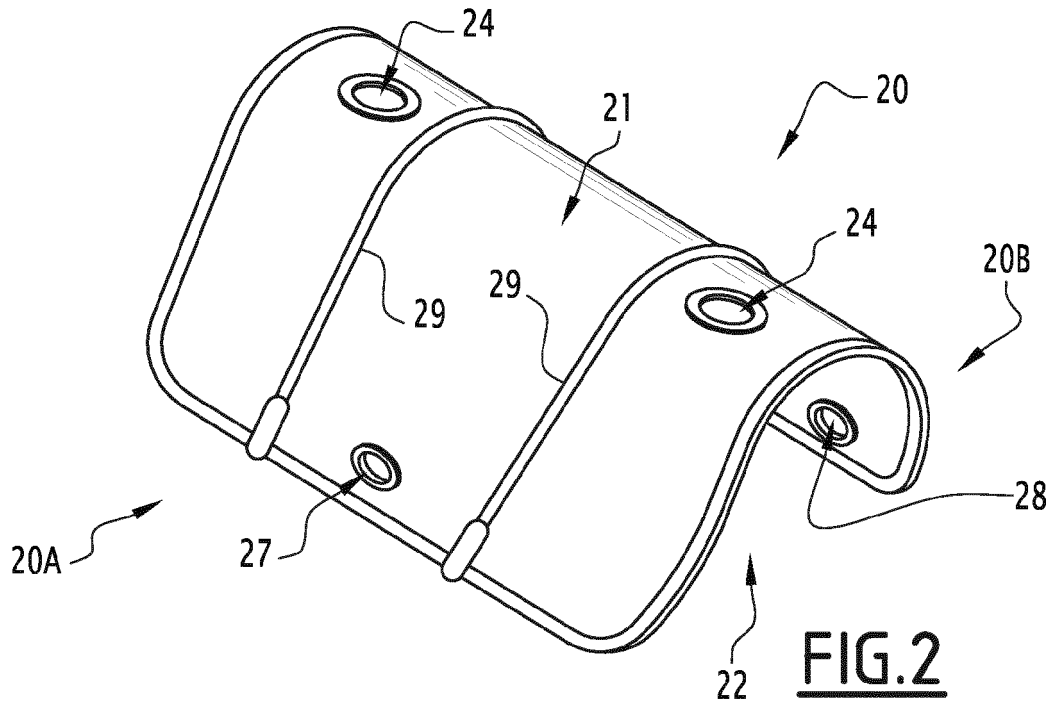
**caractérisé en ce que** le sac à main (1) comprend également au moins un dispositif de fixation (40) selon l'une des revendications précédentes, ce dispositif de fixation (40) raccordant l'une des extrémités (31, 32) de la bandoulière (30) au corps (10) en traversant le rabat (20) du sac à main (1). 30

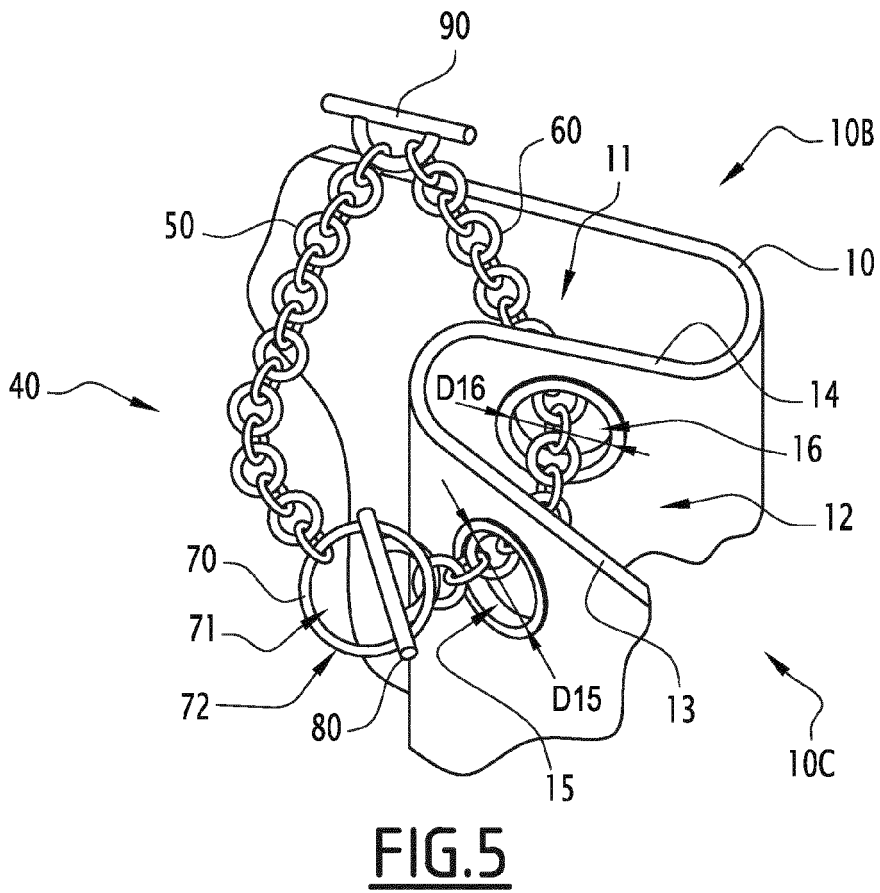
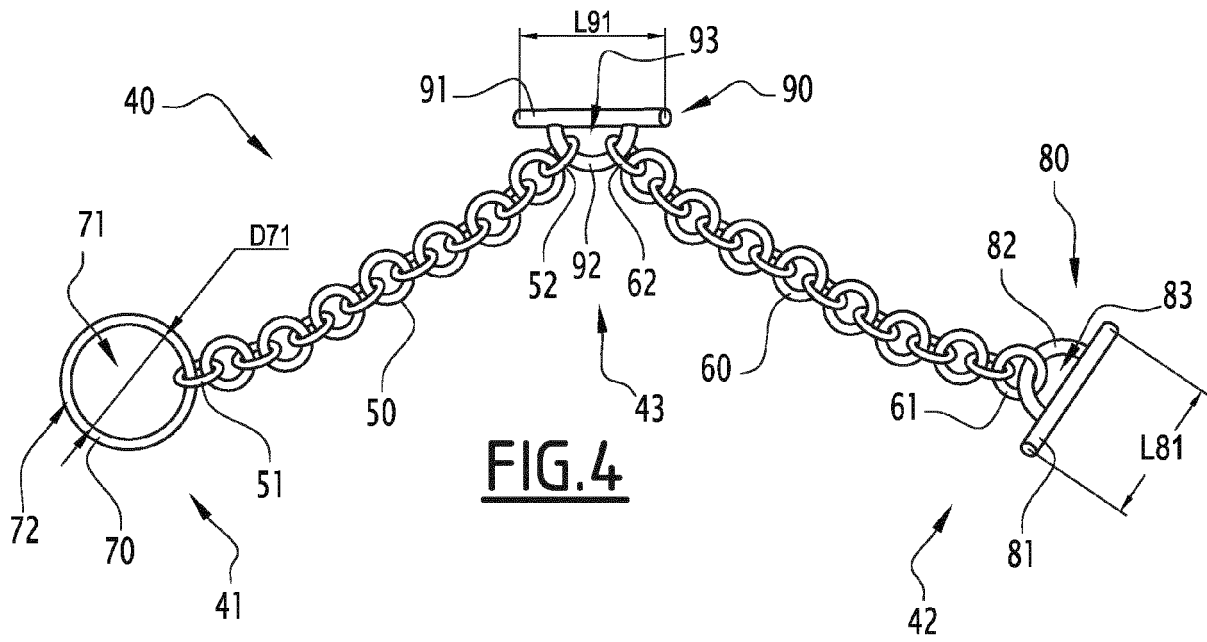
8. Sac à main (1) selon la revendication 7, **caractérisé en ce qu'il** comprend deux dispositifs de fixation raccordant chacun l'une des extrémités (31, 32) de la bandoulière (30) au corps (10) en traversant le rabat (20) du sac à main (1). 35
9. Sac à main (1) l'une des revendications 7 ou 8, **caractérisé en ce que** la ou chaque barrette intermédiaire (90) comprend une partie allongée (91) présentant une longueur (L91) supérieure à une dimension maximale (D33) d'un orifice (33) ménagé à l'une des extrémités (31, 32) de la bandoulière (30), de sorte que cette partie allongée (91) vient en butée contre un bord de la bandoulière (30) dans la configuration d'utilisation du dispositif de fixation (40). 40
10. Procédé de fabrication d'un sac à main (1) selon l'une des revendications 7 à 9, **caractérisé en ce que** pour chaque dispositif de fixation (40) équipant 45

le sac à main (1), le procédé comprend au moins les étapes successives suivantes :

- a) passer la barrette d'extrémité (80) à travers au moins un oeillet (15, 16) ménagé dans le corps (10), alors que le dispositif de fixation (40) est en configuration dépliée ;
- b) passer la barrette d'extrémité (80) à travers l'orifice traversant (71) de l'organe d'accrochage (70) pour former la boucle fermée du dispositif de fixation (40) en configuration d'utilisation ;
- c) passer la barrette intermédiaire (90) à travers un oeillet (24) ménagé dans le rabat (20),
- d) faire coopérer la barrette intermédiaire (90) avec l'une des extrémités (31, 32) de la bandoulière (30), notamment passer la barrette intermédiaire (90) à travers un orifice (33) ménagé à cette extrémité (31, 32) de la bandoulière (30), de manière que le dispositif de fixation (40) en configuration d'utilisation raccorde la bandoulière (30) au corps (10) du sac à main (1). 50









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 14 17 0523

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	GB 1 346 305 A (FORBES W A H) 6 février 1974 (1974-02-06) * page 2, ligne 19-27 * * figure 3 *	1-10	INV. A45C3/00 A45C3/08 A45C13/08 A45C13/20 A45C13/26 A45C13/30 A45C13/22
A	----- JP 2005 329207 A (KISHI HIROMI) 2 décembre 2005 (2005-12-02) * abrégé * * figure 5 *	1-10	
A	----- US 5 503 204 A (BYERS MADONNA O [US] ET AL) 2 avril 1996 (1996-04-02) * colonne 4, ligne 16 - colonne 7, ligne 4 * * figures *	1-10	
A	----- US 2010/224294 A1 (SVENSON KAREN [US]) 9 septembre 2010 (2010-09-09) * alinéas [0028] - [0035] * * figures *	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C A44C F16G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 7 octobre 2014	Examineur Frank, Lucia
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 17 0523

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-10-2014

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 1346305 A	06-02-1974	AUCUN	
JP 2005329207 A	02-12-2005	AUCUN	
US 5503204 A	02-04-1996	AUCUN	
US 2010224294 A1	09-09-2010	AUCUN	

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- US 5503204 A [0003]
- US 20100224294 A [0004]
- GB 1136305 A [0005]